

FICHE n°6**LES STÉRÉOTYPES DANS L'ORIENTATION**

Document réalisé par des
agent-e-s volontaires,
Référént-e-s Égalité
Femmes Hommes
du Département du
Pas-de-Calais
Juin 2019

COMMENT LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES DANS L'ORIENTATION ?**1 - Définition / Introduction**

Les garçons comme les filles sont soumis à un déterminisme genré dans le choix de leur orientation. Les garçons s'interdisent les métiers « féminins » et vice versa pour les filles, d'où une surreprésentation des femmes dans les métiers de la santé, de l'éducation ou de l'esthétique. À l'inverse, dans d'autres secteurs, elles font presque figure d'exception (mécanique, services d'incendie et de secours, direction d'entreprises...).



Dans son ouvrage, *L'orientation aux prises avec le genre*, Françoise VOUILLOT explique qu'une partie des choix et des goûts des jeunes relève de la reproduction de stéréotypes et qu'en matière d'orientation et de carrière, il n'existe pas de déterminisme.

L'égalité entre les filles et les garçons constitue une obligation légale et une [mission fondamentale de l'Éducation nationale](#). L'éducation à l'égalité invite à élargir et ouvrir les possibilités et les choix d'orientation dans les établissements scolaires.

Cependant il existe encore trop de disparités dans les parcours scolaires entre les filles et les garçons. Parents et enseignants ne se comportent pas de la même manière selon le genre de l'enfant ([Entretien Marie DURU-BELLA](#), sociologue à l'origine du rapport : [Ce que la mixité fait aux élèves](#)).

2 - Rappel législatif

- La [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit que les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'orientation.
- [La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons](#), les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018 dégage trois chantiers prioritaires :
 - Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes.
 - Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
 - S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude.
- [La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit que la Région organise des actions d'information sur les métiers et les formations ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leur famille.



